

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	15 l. au dessus	75 deg.	27 pou. 8 lig.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	11 h	4 h.	Nouvelle lune.		5
30 n.	44 m. 50.	58 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 3, au 1^{er}.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
54 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 23 octobre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

M. Burdet-Gardon, marchand-feronnier, rue Basse-Grenette, à Lyon, à M. le rédacteur du Censeur.

Un accident des plus douloureux, la mort de mon neveu, a fait à mon cœur une plaie profonde, que vous avez agrandie encore en donnant de la publicité à ce fatal événement. Dans votre numéro du 16, vous avez commis une méprise bien grave à mon égard, en annonçant que je m'étais donné la mort, et vous attribuez ce suicide au dérangement de mes affaires. Vous comprenez, Monsieur, combien cette nouvelle, inexacte en tout point, a dû porter atteinte à mes intérêts, à ma réputation, et plus encore à mon honneur resté sans tache jusqu'à ce jour. Vous vous êtes empressé le lendemain, il est vrai, de rectifier, en tête de votre journal, cette erreur si déplorable à tous égards ; mais comme vous ne m'avez désigné que par la lettre initiale de mon nom, sans indiquer mon domicile, cette note a pu passer inaperçue, et ne peut produire l'effet qu'on devait en attendre.

Veillez donc, Monsieur, à vos lecteurs que mes affaires sont heureusement dans une situation à ne point redouter les suites fâcheuses d'un fait que vous avez d'abord donné comme certain et ensuite rectifié.

Tel aujourd'hui lit votre journal et demain ne le lit pas ; alors, Messieurs, d'après votre dire, le citoyen est riche ou pauvre, honnête homme ou fripon, philanthrope ou homme de rien ; hier j'étais gêné dans mon commerce, et aujourd'hui je suis dans une position heureuse.

Qui, Monsieur, les travaux que je fais exécuter dans la prison de Perrache et ailleurs me mettent à même de vivre d'une manière indépendante ; car je ne dirige pas seulement ces travaux, mais je suis propriétaire des ateliers que j'ai établis dans cette prison.

Je me plais à croire, Monsieur le rédacteur, que la malveillance a été étrangère à l'insertion du fait dont je vous demande authentique réparation ; j'aurais pu vous appeler devant les tribunaux, et exiger des dommages-intérêts proportionnés à la gravité de l'offense et au tort considérable qu'a pu me faire votre journal, mais je ne veux point user de mon droit. Mes pensées sont plus nobles, et je sais au-dessus d'une réparation pécuniaire ; je me contente seulement de vous prier de donner à ma lettre la plus grande publicité, en l'insérant dans votre prochain numéro, dans les journaux de Lyon et ceux de la banlieue, afin qu'on sache que Burdet-Gardon, loin de s'être donné la mort, jouit de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens.

J'ai l'honneur, etc.
Lyon, le 21 octobre 1838.

BURDET-GARDON.

NOTE DU RÉDACTEUR. — En apprenant que nous avions été induits en erreur sur le nom de la personne qui s'était suicidée dans les magasins de M. Burdet-Gardon, rue Basse-Grenette, nous avons fait, avant qu'aucune réclamation nous eût été adressée, tout ce qui était nécessaire pour empêcher que la note insérée par nous fût répétée par les autres journaux de Lyon et des départements ; nous étions mués par un sentiment de devoir autant que de convenance. Nous avons le lendemain rectifié le fait, et personne ne s'y est mépris, bien certainement.

Nous ne comprenons pas comment M. Burdet-Gardon entend qu'un journal fait à son gré les réputations, change le riche en pauvre et le fripon en honnête homme ; les assertions de la presse ne parviendraient pas à établir la réputation d'un homme dont la moralité serait douteuse, et le commerçant dont le crédit est solidement établi n'a rien à craindre d'une erreur échappée à un journal.

Il arrive chaque jour à un journal, par cela même que c'est un organe de publicité, une masse considérable de renseignements parmi lesquels il peut s'en trouver d'erronés, malgré tous les soins que l'on prend pour s'assurer de leur vérité, et il est impossible que personne voie dans tout ceci une offense que rien n'aurait motivée à l'égard d'une personne que nous ne connaissons pas.

Voici au surplus, sur les causes du fatal événement arrivé chez M. Burdet-Gardon, des détails précis. Le jeune Gardon paraissait en proie à de vives passions. Il avait entretenu, avec une personne qui avait depuis quelque temps quitté la France, des relations qui furent suivies d'une correspondance. Cette correspondance ayant cessé, il s'éprit d'une jeune fille à laquelle il écrivait très-fréquemment, si l'on en juge par les copies de lettres trouvées sur lui. Les soins paternels qu'il recevait chez son oncle ne purent l'arracher à de fatales préoccupations, et une passion exaltée l'a entraîné au suicide.

Bog le pêcheur.

I.

Si vers le point du jour vous partez de St-Pierre-Martinique pour toucher à Fort-Royal, en longeant de près la côte, vous voyez se dérouler devant vous, dans un espace de sept lieues, les sites les plus variés, les mornes les plus pittoresques. A des anses riantes qui se prolongent en vallées ombreuses dans les gorges des montagnes, succèdent tantôt des rochers escarpés qui, suspendus en voûte sur les flots ou taillés à pic, sont recouverts à leur sommet d'énormes cactus en fleurs ; tantôt de vertes plantations de cannes à sucre qui du haut des collines descendent jusqu'aux sables du rivage ; tantôt des bourgs entourés de massifs d'arbres au-dessus desquels se balance la cime élevée des cocotiers et des palmistes. — Mais surtout çà et là, sur le rivage de la mer, sur le bord des nombreuses rivières qui viennent s'y jeter, les cabanes des pêcheurs avec leurs longs filets étendus au soleil, et leurs frêles bombottes, formées d'un seul tronc d'arbre creusé et durci au feu, sillonnent dès l'aube la mer en tout sens.

Cette côte est le séjour le plus fréquenté des pêcheurs, car nulle part la pêche n'est si abondante. A certaines époques de l'année, elle offre le spectacle animé de la lutte que les pêcheurs se livrent entre eux sur la mer. Les mariniers du pays y accourent de toutes parts. Il s'agit de déployer toute l'adresse, l'habileté et la force qu'ils possèdent pour guider une barque à travers mille autres faisant les mêmes efforts, et parcourir un espace souvent de trois lieues.

Ils partent ensemble d'un point de la côte, à un signal donné, pour aller porter à la Vierge de Bon-Secours que la dévotion des marins a placée au cap des Tempêtes, entre St-Pierre et Fort-Royal, une robe de mousseline blanche et une couronne nouvelle. — Répartis, selon leur choix, dans chaque bombotte ou barque, les marins font des efforts inouïs pour conserver l'a-

UN COUP D'ÉTAT.

La ténacité de la Restauration dans ses résistances aux justes désirs de la nation n'a pas été une des moindres causes de son impopularité et, par suite, de sa perte. Un préfet était-il mal vu dans son département, un lieutenant-général était-il antipathique aux citoyens de la division qu'il commandait, un procureur-général blessait-il les justes susceptibilités des hommes qui ont horreur du sang, préfet, lieutenant-général et magistrat étaient non-seulement maintenus, mais devenaient l'objet des faveurs de la cour près de laquelle ils se faisaient un titre de leur impopularité. Aussi, lorsque la révolution de 1830 éclata, partout les hommes du pouvoir furent impuissants à soutenir la Restauration.

Le gouvernement de juillet paraît vouloir suivre la même marche ; ses tendances sont les mêmes. Loin de tenir compte des vœux du pays, on les brave avec une rare audace, et, par un sentiment d'amour-propre mal compris, on se jette tête baissée dans des embarras dont il sera plus tard difficile de sortir sans échec.

M. Maurice Duval, préfet de la Loire-Inférieure, a soulevé l'opinion publique contre lui en n'ayant nul égard aux délibérations du conseil-général de ce département, en dépassant les crédits alloués, en transportant les fonds à des objets pour lesquels ils n'avaient pas été votés. A diverses reprises, des plaintes furent adressées au ministre, qui ne daigna pas y faire droit, qui soutint son préfet, et livra ainsi le département à la discrétion de son agent. Ne pouvant ni amener le préfet à l'observation des convenances et des réglemens, ni obtenir justice du ministère, le conseil-général de la Loire-Inférieure dut prendre une détermination ; il le fit avec sagesse et en même temps avec énergie, et il déclara qu'il se retirerait si le préfet n'était pas éloigné. Cela était juste ; il n'y avait dans cet acte rien qui attentât aux droits du pouvoir exécutif, et ce n'était au reste que la conséquence naturelle de la conduite du ministre et de la position où on avait mis le conseil en restant sourd à ses plaintes.

Un ministre qui eût voulu tenir une égale balance entre l'administration et le conseil-général, qui eût voulu donner à tous une preuve de sa justice, eût fait une enquête et prononcé ensuite ; mais ce n'est pas ainsi qu'on gouverne. On se pavane des délibérations des conseils quand ceux-ci font des adresses de félicitation, et on les brise quand elles sont des actes d'indépendance.

M. de Montalivet, dans un rapport au roi, a proposé l'annulation des délibérations du conseil-général de la Loire-Inférieure, sous prétexte que ce conseil a dépassé les limites de ses attributions, et une ordonnance royale a été rendue dans ce sens. C'est méconnaître les vœux d'une population, remettre les adversaires en présence et demander aux membres du conseil leur démission ; il est probable qu'ils la donneront, qu'ils seront réélus et que le conflit recommencera. Mais M. de Montalivet aura gagné du temps, il ne sera peut-être plus ministre quand la session nouvelle remettra en présence ceux qui ne peuvent pas s'entendre aujourd'hui, et il laissera à d'autres le souci de cette affaire. Les arguments sur lesquels s'appuie M. le ministre dans son rapport au roi, ceux que font valoir les journaux du pouvoir sont du reste mesquins et ridicules ; ils témoignent de la passion avec laquelle on soutient des agens bons ou mauvais, et prouvent qu'on n'a nulle entente des besoins du pays.

Chaque fois que les départements font acte d'indépendance, on crie que l'unité est brisée, que l'anarchie est

vantage ou le gagner sur les autres barques. Une sueur abondante ruissèle sur tous ces visages cuivrés, sur ces larges poitrines, sur ces bras vigoureux dont les muscles se raidissent à rompre les avirons qui plient. Les barques glissent au milieu d'une blanche écume avec la rapidité de l'oiseau. Dans cette lutte acharnée, bien des réputations solidement établies tombent pour faire place à des gloires nouvelles qui s'élèvent. Chaque triomphe momentané d'une barque sur une autre est signalé par les fanfares que les femmes, placées à l'arrière des bateaux, exécutent avec des cornes de lambi. Les vaincus se taisent et songent à reprendre l'avantage. Enfin l'espace est franchi. La barque victorieuse de toutes les autres barques est saluée par une fanfare générale de trois cents cornes de lambi, musique exécrable dont toute la mélodie consiste dans le son de *boun prolongé* à perte d'haleine. Une nouvelle fanfare accueille les derniers venus ; mais cette fois l'ironie s'en mêle. Aussi cette rivalité toute bienveillante au départ, envenimée par les railleries, dégénère-t-elle souvent en rixes violentes et en coups de bâton. Quelques têtes ensanglantées, quelques bras meurtris font un instant diversion aux plaisirs de la fête, qui se termine par des libations de grog et des danses exécutées au son du tambour, — autre étrangeté.

Les pêcheurs de la Martinique appartiennent presque tous à la classe des gens de couleur libres. Ils sont généralement d'une belle stature, forts et agiles. Ils n'enviennent à nulle nation l'intrépidité et le courage de leurs marins, et nourrissent des sentiments fiers qui, dans ces hommes sans éducation, ressemblent souvent à une rudesse sauvage. Ils sont cependant humains. Leur vie est sobre, il leur suffit de peu. Quelques-uns possèdent une certaine aisance ; la pêche, fort lucrative dans les colonies, les met tous au-dessus de la misère.

Parmi ces hommes, on en a vu dans les temps difficiles s'élever par les talents dont la nature les avait doués. Beaucoup ont rendu d'importants services, et malgré l'antipathie qui divise

dans l'administration ; mais ce n'est là qu'une comédie. A part quelques intéressés, tout le monde en France veut l'unité du pouvoir, ceux qui sont préoccupés de l'avenir comme ceux qui s'attachent au présent, parce que tout le monde comprend que dans cette unité est la force et la puissance de la nation. Mais c'est précisément parce que ce sentiment est universel et que le pouvoir n'a rien à redouter sur l'unité nationale, qu'il doit écouter des vœux et des plaintes qui n'ont d'autre but que de faire réparer des torts et non d'élever un gouvernement à côté d'un autre. Certes, s'il y avait dans le pays des tendances de fédéralisme, le pouvoir prendrait plus de souci des désirs et des manifestations départementales ; car il craindrait à chaque instant les progrès de cet esprit ; il se hâterait de faire justice pour ne donner aucun aliment à des désirs qui lui pourraient devenir fatals. Il abuse donc des sentiments du pays, et s'en sert contre le pays lui-même.

On lit dans le *National* :

Un député nous adresse les réflexions suivantes sur le respect que professent les gens du roi pour la charte constitutionnelle et les lois du royaume :

« Mareil, le 8 octobre 1838.

» Monsieur,

» Je ne vous dis pas, prenez-y garde, que MM. de Nemours et d'Orléans ne soient de grands généraux et qu'ils n'aient remporté sur l'ennemi de fort belles victoires ; mais je soutiens que les campagnes du gouvernement parisien contre la presse sont encore plus éclatantes et surtout plus décisives, s'il faut s'en rapporter aux véritables connaisseurs. Il est impossible, en effet, de mieux gagner ses chevrons, de mieux mentir à son origine, et de mieux trahir ses promesses que ne l'a fait depuis huit années le susdit gouvernement. Annibal, le plus fin capitaine de l'antiquité, n'employa jamais stratagèmes de guerre avec plus de fourberie, et les jésuites blancs qui faussaient le sens de l'Évangile n'étaient pas, à beaucoup près, de la force de nos jésuites tricolores qui ruse l'esprit et le texte de la charte.

» Ainsi, d'après l'article 7 de cette auguste et vénérable charte, les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions.

» Voilà, je crois, qui est clair. Le gouvernement parisien ne va pas à l'encontre. Publiez, dit-il, Messieurs, imprimez, imprimez ; mais je vous prévins que je ne vous accorderai pas de brevet d'imprimerie. N'est-ce pas absolument comme s'il disait : Sonnez de la trompette tant que vous voudrez, pourvu que ce ne soit pas avec une trompette. Imprimer un journal sans imprimerie, comment trouvez-vous cela ?

» Mais nos jésuites tricolores jouent bien d'autres tours à la presse, toujours, à ce qu'ils disent, d'après la charte.

» D'après l'article 28 de la charte, la chambre des pairs ne doit connaître que « des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état ; » et d'après l'article 69, le jury doit connaître, au contraire, de tous les délits de la presse. Mais les jésuites tricolores ont été d'avis que *tous* voulait dire *quelques-uns*, et que les délits de paroles étaient des délits de main qui atteignaient à la sûreté de l'état, voyez-vous ; et des gens contre-griffés pairs de France par un ministre en goguette, se sont mis à juger à tort et à travers, comme de vrais Perrins-Dandins, tout ce qu'on leur apportait de procès de presse, gros ou petits, sans en décliner un seul.

» Et comme il n'y a pas imitation que celle des bons exemples, la magistrature n'a pas voulu être en reste de la pairie, et il n'a pas été permis de rendre compte des délibérations de nos juges, tandis qu'on peut dire tout ce qu'on veut des délibérations de nos législateurs. Comme c'est logique !

» D'après les articles 56 et 69 de la charte, les arrêts du jury sont souverains. Mais nos ergoteurs se sont arrangés de façon à ce qu'ils ne fussent plus souverains, en faisant déclarer par les magistrats des assises précisément le contraire de ce que vient de déclarer le jury des assises. Ainsi, ce que la conscience du jury n'a pas trouvé diffamatoire sera trouvé injurieux, ce qui est la même chose, par la conscience des juges ; et où le jury n'a

cette caste et la caste blanche, ils ont su forcer ces derniers à l'admiration en méritant leur reconnaissance. De ce nombre fut Bog.

En 18.. on voyait devant la baie des Flamants, à une portée et demi de canon du fort de Saint-Louis, une escadre anglaise embossée, formant le blocus étroit de la Martinique, blocus de désastreuse mémoire ! Tant qu'il dura, tout ce que la famine a de rigoureux se déchâna sur cette colonie. De jour en jour les navires devenaient plus rares. Les ressources de l'intérieur des terres s'épuisaient. Les nègres, sourdement travaillés de l'esprit d'indépendance, et formés en bandes sur divers points, mettaient à sac tout ce qui leur tombait sous la main.

Depuis l'occupation de la mer par les Anglais, la pêche était devenue impraticable. Aussi, toute cette plage entre Saint-Paul et Fort-Royal, habituellement si peuplée, si riante, si animée, offrait-elle l'image de la dévastation la plus complète. A la place où étaient naguère les cabanes des pêcheurs, on ne voyait que des débris consumés par le feu.

Les pêcheurs avaient fui : partie s'était mise à la tête des mécontents, partie avait grossi les rangs de la petite armée française. Bog et son fils étaient de ceux-ci. Le fils de Bog, Tobie, était un jeune homme de dix-huit ans, mais déjà robuste, compagnon assidu des travaux et des dangers de son père. C'était plaisir de voir ces deux hommes, assis dans une frêle bombotte, la faire glisser rapidement sur les flots, lorsqu'aux derniers reflets du soleil couchant sur la mer, et revenant de tendre leurs filets, le jeune homme ramait, et son père, placé au gouvernail, s'oubliait à regarder son fils déployer une vigueur si précoce. Bog s'était donc retiré dans la forêt Bourbon, sous la protection de l'armée française, avec son fils et sa femme, qui oubliait à son luxe de demi-bourgeoise pour s'employer avec les autres femmes des pêcheurs aux rudes travaux des fortifications.

Cependant le moment était venu pour les Anglais de lever le blocus ou de tenter une descente. Par une nuit transparente,

pas cru qu'il y eût lieu de prononcer contre l'accusé un jour, une heure, une minute de prison, les juges prononcèrent bravement 50,000 fr. d'épices au profit des accusateurs; de manière que le pauvre homme, en sortant de l'audience, s'en ira piteusement coucher à l'hôpital, avec sa femme et ses enfants; car un diffamateur acquitté n'a pas toujours 50,000 francs dans sa poche, ni dans celle de ses amis, et le voilà ruiné de la tête aux pieds et sur la paille! Et prenez garde que, comme les dommages-intérêts entraînent la contrainte par corps, les juges reprendront notre innocent pour n'avoir pas soldé le montant de sa condamnation, et le mettront sous clé, à la disposition de ses accusateurs battus et contents. Faites-vous donc acquitter par le jury! Vous voilà bien avancés et la charte aussi!

» Enfin, d'après l'article 57 de la charte, « la peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie. »

» Mais, après l'avoir abolie sous le nom de confiscation, nos jésuites tricolores l'ont rétablie sous le nom d'amende. Ils auront scrupule de vous prendre trois toises de bois, mais ils vous condamneront à vider dans les coffres du fisc votre portefeuille qui contiendra pour 50,000 francs de billets de banque. Ils n'appellent pas cela confisquer, toujours d'après la charte. Nous vivons dans un temps de parfaite égalité, et il n'y a plus la moindre distinction entre les classes, sauf quelques petites exceptions. Ainsi, par exemple, la diffamation d'un laboureur ne sera évaluée qu'à une centaine de francs; mais la diffamation d'un banquier ne vaudra pas moins d'une centaine de mille francs, pour soi ou pour les pauvres, à titre d'amende ou de charité, au choix du diffamé, et sans en rabattre un sou.

» On peut aujourd'hui acheter d'un homme tout ce qui lui appartient, tout ce qu'il peut donner; la paix, la guerre, son vote, sa plume, sa conscience, son honneur, tout cela dépend du prix qu'on y met. Question de chiffres, question de chiffres dans tout ce que nous voyons, et pas autre chose. On traite avec l'ennemi pour gagner, non de la gloire, mais des écus; on marchandé des toiles historiques à tant l'aune; on bat monnaie en police correctionnelle. Décidément, nous sommes revenus à l'âge d'or.

UN DÉPUTÉ.

Voici la circulaire que M. le ministre du commerce vient d'adresser à tous les préfets, au sujet de l'exposition générale des produits de l'industrie française qui doit avoir lieu le 1^{er} mai prochain :

Paris, 9 octobre 1838.

» Monsieur le préfet, l'ordonnance royale du 4 octobre 1833 statue que l'exposition publique des produits de l'industrie aura lieu périodiquement de cinq en cinq ans. Conformément aux dispositions de cette ordonnance, le gouvernement du roi a obtenu des chambres un crédit destiné au renouvellement de cette solennité, et une ordonnance du 27 septembre dernier en a fixé l'ouverture au 1^{er} mai prochain. Je vous invite, monsieur le préfet, à donner sans retard à cette ordonnance, dont je vous transmets plusieurs exemplaires, la plus grande publicité.

» Cet appel à tous les industriels sera d'autant mieux compris que, dans l'intervalle qui vient de s'écouler depuis la dernière exposition, plusieurs départements ont cru devoir provoquer l'émulation des fabricants par des expositions partielles, qui n'ont été ni sans éclat ni sans importance. Partout l'opinion publique les a accueillies avec intérêt, et les conseils-généraux les ont souvent encouragées.

» A aucune époque, peut-être, les circonstances n'ont été plus favorables à la solennité qui se prépare. Le calme dont nous jouissons depuis la dernière exposition a donné à la France manufacturière une activité qui lui a permis d'entreprendre et d'exécuter de beaux et d'importants travaux, et de porter à un grand degré de développement et de perfection ses moyens de fabrication. Il n'y a donc pas de doute que l'exposition de 1839 sera beaucoup plus remarquable encore que celles qui l'ont précédée.

» Vous vous empresserez, monsieur le préfet, dès que vous aurez reçu cette circulaire, de former le jury départemental chargé de prononcer sur l'admission des objets destinés à l'exposition. Vous devrez appeler, pour le composer, des hommes qui, par leur position, leurs études, leurs lumières et leur expérience, seraient considérés comme les plus capables d'accomplir la mission que vous leur confierez.

» Ce jury ne saurait être sérieusement pénétéré de l'importance des devoirs qui lui seront imposés.

» L'ordonnance du roi lui laisse la faculté d'admettre ou de rejeter les produits qui lui seront présentés. Il est à désirer qu'il ne se laisse point entraîner par trop de bienveillance, ou par des considérations particulières, à accueillir des objets qui, sous le rapport de l'art, de la nouveauté, de la fabrication ou de la matière employée, n'offriraient aucun intérêt. Les salles de l'exposition ne doivent s'ouvrir qu'aux produits qui, par leur importance, méritent d'être placés sous les yeux du public. Le jury devra donc s'attacher à rejeter tous les objets qui ne présenteraient pas un véritable caractère d'utilité réelle, et à ne recevoir que ceux qui se recommandent sous le rapport de la bonne confection ou du bon marché, ceux qui, par leur nouveauté ou leur

perfectionnement, peuvent le mieux faire connaître, comparativement, l'industrie de chaque département, ses procédés de fabrication et les degrés où elle est parvenue.

» Il est une autre disposition de l'ordonnance du roi dont je vous recommande particulièrement l'exécution comme méritant de fixer l'attention spéciale du jury; l'art. 4 l'invite à faire connaître les artistes qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'être exposés séparément, auraient contribué au progrès des manufactures, et mérité par là de prendre part aux récompenses qui seront décernées.

» Le gouvernement du roi a voulu que l'artiste, que l'ouvrier modeste qui, chez lui ou dans l'atelier, aurait imaginé des procédés de nature à simplifier le travail ou à perfectionner les produits, participât aux encouragements que recevra le chef de l'établissement, à la fortune et à la réputation duquel cet humble artisan aura souvent contribué. Les membres du jury comprendront, je n'en doute pas, la pensée qui a inspiré cette sage disposition de l'ordonnance.

» Pour se conformer à ces prescriptions, ils devront s'empresser de se mettre en rapport avec les industriels, visiter les fabriques, les manufactures, les ateliers, s'enquérir de l'importance des établissements et de l'étendue de leurs débouchés, examiner par eux-mêmes les produits, et se rendre compte des prix auxquels ils sont fabriqués. Ces renseignements deviendront des éléments de statistique utiles à consulter. En les recueillant, le jury s'assurera que les objets qui lui seront présentés proviennent d'une fabrication journalière, et n'ont pas été exécutés en vue seule de l'exposition. Par là aussi, il pourra découvrir les artistes et les ouvriers recommandés à son attention par l'art. 4 de l'ordonnance, et transmettre au jury central les détails propres à l'éclairer sur le mérite des industriels qu'il est appelé à signaler à la bienveillance du roi.

» Les objets admis par le jury seront transportés du chef-lieu du département à Paris, aux frais de l'état, qui se chargera également de leur retour.

» Vous veillerez, monsieur le préfet, à ce que chaque exposant ne multiplie pas sans nécessité le nombre des mêmes articles. Des instructions nouvelles vous seront d'ailleurs adressées pour vous prescrire toutes les mesures à prendre concernant la direction à donner aux envois, et la forme des procès-verbaux à dresser. Vous pouvez toutefois, dès à présent, prévenir, avec toute la publicité possible, les fabricants et les industriels de votre département que les objets qui ne seraient pas rendus à Paris le 1^{er} avril ne seraient pas reçus.

» Je ne crois pas avoir besoin, monsieur le préfet, d'insister davantage auprès de vous sur l'importance que vous devez attacher aux dispositions contenues dans cette circulaire; je compte sur votre zèle pour exciter l'émulation de tous les industriels de votre département qui ont leur réputation à soutenir ou un nom à faire connaître et à proclamer.

Paris, 21 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie une ordonnance par laquelle sont révoqués et devront être publiés dans la forme ordinaire les bulles portant institution canonique de M. Rivet pour l'évêché de Dijon, et de M. Dupuch pour l'évêché d'Alger.

— Hier, cent ouvriers qui ont été embauchés pour Alger sont partis pour Toulon, où ils doivent s'embarquer pour l'Afrique.

— La *Revue de Paris* déclare ce matin qu'il n'est nullement question, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux, de remplacer M. le duc de Montebello à l'ambassade de Suisse par M. le comte Charles de Mornay, ministre en Suède. S'il survenait par la suite quelque mutation, ce serait M. le baron Mortier qui serait appelé par le rang d'ancienneté à remplacer M. de Montebello.

— On annonce que M. Carafa a été désigné pour occuper la place de directeur du Gymnase-Musical, devenue vacante par la mort de M. Berr.

— Le gouvernement n'a pas encore abandonné l'ancien projet qui consiste à terminer le Louvre, et à faire construire la galerie latérale qui doit le réunir aux Tuileries du côté de la rue de Rivoli. On s'occupe en ce moment de recueillir tous les plans qui ont été présentés pour masquer le défaut produit par la grande porte du Louvre et celle du pavillon de l'Horloge, qui ne se trouvent pas en face, afin de présenter un nouveau projet à la session prochaine.

— On vient d'apprendre à Paris que la conférence de Londres avait enfin signifié son ultimatum au sujet du traité des 24 articles, et les conditions imposées à la Belgique sont d'une nature peu favorable. Il est probable même que le voyage du roi Léopold à Paris a été déterminé par cette décision.

A une demi-portée de fusil, un matelot, placé à l'arrière, lui cria d'aborder. Bog, pour toute réponse, plongea dans l'eau, et, aussi long-temps que sa respiration le lui permit, il s'y tint en nageant. Plusieurs fois, il parvint ainsi à dérouter ses adversaires. Mais un des Anglais, irrité de cette résistance, se jeta à la mer pour le saisir, et donner au canot le temps d'approcher. L'ordre, sans doute, avait été donné de l'amener vif à bord, dans l'espoir d'en tirer des éclaircissements. Bog, à qui cette pensée était venue, conçut rapidement tout ce que cette circonstance pouvait lui offrir de chances de salut. Il attendit son ennemi avec assurance, et, songeant à recueillir ses forces, il s'étendit mollement sur la vague, et se laissa porter... Bientôt leurs deux poitrines se collèrent dans une étreinte furieuse, leurs bras noueux s'enlacèrent et se heurtèrent avec des efforts sur-naturels.

Il eût été difficile de choisir deux athlètes plus dignes de se mesurer, plus vigoureux, plus agiles, plus familiarisés avec l'élément qui les portait. Tous deux étaient grands; l'Anglais offrait l'apparence d'une légère obésité, mais qui ne gênait en rien la rapidité de ses mouvements; Bog, plus élancé, laissait voir sur toute la surface de son corps les saillies de ses muscles en jeu.

L'équipage du canot, se croyant sûr de sa proie, battit des mains et voulut s'approcher. Au même instant, une fumée blanche couronna une des embrasures du fort Saint-Louis, et un boulet vint ricocher, en sifflant, à quelques pas du canot. Son tour était venu de prendre la chasse. Les boulets se succédaient rapidement et le poursuivaient à outrance. Pour se mettre hors de leur portée, les matelots se virent obligés de ramer avec force en se rapprochant du vaisseau, ne doutant plus que leur camarade ne se mit en devoir de les suivre à la nage. Mais Bog et le matelot anglais étaient restés étrangers à cet incident. Etroitement enlacés comme d'un commun accord, ils s'étaient laissés couler au fond de l'eau, comptant l'un et l'autre sur la

La conférence exige la stricte exécution du traité des 24 articles quant à la question du territoire. On a reconnu que la confédération germanique, soutenue par les puissances du Nord, ne souffrirait pas l'aliénation du Luxembourg et du Limbourg.

Quant à la dette, la réduction adoptée est tout-à-fait insignifiante et ne valait pas la peine qu'on s'en occupât. Du moment où la conférence avait reconnu que les bases sur lesquelles le traité des 24 articles avait été formé étaient souverainement injustes, il fallait vérifier les chiffres signalés dans la brochure de M. Dumortier et rendre toute justice à la Belgique, ou bien il aurait fallu s'en tenir à la lettre de ce traité et refuser d'y rien changer. Quoi qu'il en soit, le nouveau règlement prescrit par la conférence aura lieu sans délai, et sans qu'il puisse être subordonné à la liquidation du syndicat.

Nous ignorons si le roi des Belges se soumettra à une pareille décision; mais il nous paraît certain que l'on aura les peines les plus grandes à contenir les populations du Limbourg et du Luxembourg, qui ne veulent pas redevenir hollandaises. L'effervescence est si grande dans ces provinces, qu'une insurrection y est à craindre, et, dans ce cas, les troupes prussiennes devant intervenir, nous nous demandons si la France restera impassible devant les événements qui se passeront si près de nos frontières.

— On lit dans le *Journal du Havre*, sous la rubrique de la Havane, 29 août :

« Le navire *la Sylphide*, commandé par le capitaine Pansanier, vient d'être affrété pour aller porter des vivres à la division française qui continue à bloquer la Vera-Cruz. C'est demain que ce navire doit partir pour se rendre sur les côtes du Mexique. »

— On assure que l'Autriche n'a pas été aussi disposée qu'on la représente à tolérer l'intervention armée de la France dans les affaires suisses. Cette puissance a sans doute peu de sympathie pour le nom de Louis Bonaparte, encore moins pour l'indépendance de la république helvétique; mais ce qu'elle redoute par-dessus tout, c'est l'influence de notre drapeau et de nos principes. Les velléités attribuées à notre gouvernement d'occuper de vive force Bâle et Genève, et de restaurer les remparts d'Umingue, la proclamation du général Aymard, enfin les démonstrations quelque peu fanfaronnées de nos gouvernants, ont été accueillies très-défavorablement, et M. de Metternich a révélé les préoccupations de la sainte-alliance, en disant : « M. Molé est bien hardi! » Cette exclamation comminatoire du ministre allemand indique le mauvais vouloir de l'Europe, et n'a pas besoin de commentaires. Elle sera le seul fruit que le système recueillera de ses manifestations hostiles.

— On assure que M. de Salvandy est résolu d'accorder à Bordeaux l'établissement d'une faculté de médecine.

— Le *Great Western* est arrivé de New-York à Bristol avec 126 passagers, parmi lesquels se trouvait M. Fauvel-Gouraud qui est arrivé au Havre; il est chargé de dépêches pour notre gouvernement, et il doit se diriger immédiatement sur Bordeaux, où l'instruction d'un procès capital réclame sa présence. C'est dans l'affaire des nommés Marsaud, Jean Raymond et J.-J. Bailly, accusés de piraterie à bord de *l'Alexandre*, et arrêtés dernièrement à New-York par ordre de M. le consul-général Delaforest, que doit déposer bientôt M. Gouraud.

On se rappelle que c'est au moment où les trois accusés allaient faire route pour la Nouvelle-Orléans qu'ils ont été saisis, munis de faux passeports et armés de fusils, sabres et pistolets. Benoit Marsaud avait obtenu de faux passeports sous le nom du capitaine Robert, et Jean Raymond sous celui du capitaine Hamilton. Nous avons déjà annoncé que la frégate française *la Didon*, montée par le contre-amiral La Bretonnière, avait reçu à son bord le prévenu Marsaud, et la corvette *la Bergère* ses complices Jean Raymond et le mousse J.-J. Bailly. Mais un fait que l'on ne connaît pas assez en France, c'est l'acte arbitraire que se sont permis les autorités américaines en faisant arrêter et conduire en prison M. Delafleche, chancelier du consulat de France à New-York, et M. Druant, agent du même consulat.

Ces deux messieurs étaient accusés d'avoir violé le droit des gens pour avoir fait déposer à bord d'un navire de guerre, et sur la demande du consul-général, les trois prévenus de piraterie, qui, d'après le texte même de nos traités

telle qu'il s'en offre souvent dans ces climats, on signala à l'amiral Villaret-Joyeuse, commandant les forces françaises renfermées au fort Bourbon, un mouvement extraordinaire dans l'escadre ennemie. Une partie des vaisseaux levait l'ancre. Dans la crainte d'un débarquement dont on leur prêtait le dessein, il était urgent que le chevalier P..., commandant l'autre partie de la milice de Payo, cantonnée au Trou-au-Chat, séparé du Fort-Royal par la baie des Flamants, reçût dans le plus bref délai l'ordre de se porter sur les points menacés et de s'opposer au débarquement. Mais les moyens de communication manquaient. Par terre toute diligence eût été illusoire : il ne fallait pas moins de trois jours pour se rendre du fort Bourbon au Trou-au-Chat. Par mer, il fallait traverser en vue de la flotte anglaise qui balayait la rade de son canon. Seul, un nageur habile, caché par les vagues, pouvait espérer d'échapper à la surveillance. Mais la distance était longue; de plus, outre le danger d'être pris par l'ennemi, on avait à redouter la rencontre des requins qui infestent ces parages. Il n'y eut qu'un seul homme qui brigua l'honneur de remplir cette mission difficile, et cet homme fut Bog.

Muni des ordres du gouvernement, il sortit du fort en toute hâte et furtivement. Arrivé au pied du fort Saint-Louis, dont le môle se prolonge assez avant dans la mer, il plaça son précieux paquet dans une ceinture de toile qui lui ceignait les flancs, puis, s'étant signé dévotement d'une main trempée dans l'eau, il s'élança à la mer. Une heure à peine après son départ, le jour commença de poindre. Le soleil ne tarda guère à inonder l'horizon de sa fatale clarté. Bog regretta que le jour le surprît si tôt; cependant il atteignit le dernier vaisseau ennemi sans que rien lui annonçât qu'il eût été découvert. L'espace s'effaçait devant lui, le but où il devait atteindre se dessinait nettement à ses yeux. Tout-à-coup un canot glissa de ses palans sur l'eau, et des matelots s'y précipitèrent. A cette vue, Bog redoubla d'efforts, mais ce fut inutilement; un quart de lieue le séparait encore du rivage quand il fut joint par le canot.

longueur de leur respiration pour s'assurer un triomphe facile; la respiration manqua à l'un et à l'autre en même temps. Trompés dans leur attente, ils lâchèrent prise et reparurent à la surface de l'eau. En promenant leurs regards autour d'eux, ils virent le canot s'éloigner; ils entendirent les boulets siffler sur leurs têtes. Seuls, face à face, au milieu des flots, une brasse les séparait.

Le combat recommença plus acharné, mais cette fois avec trop d'inégalité. Bog, le premier, s'élança sur son adversaire. Se mesurer avec un Anglais sans le laisser mort sur la place, cette pensée eût rompu le fil naturel de sa logique. Mais l'Anglais, qui s'était armé d'un couteau suspendu à son cou, selon l'usage des marins, en porta un coup à Bog au moment où celui-ci allait l'enlacer de ses bras. Le couteau pénétra, en glissant sur les côtes, dans les muscles de la poitrine et y fit une large incision. Bog, néanmoins, saisissant le bras de l'Anglais d'une main, l'étreignit de l'autre avec force, et essaya de le tenir plongé sous lui dans l'eau.

Mais le sang coulait abondamment de sa blessure, sa main faiblissait; réunissant tout ce qui lui restait d'énergie, dans une dernière convulsion, il crispa ses doigts autour du bras du matelot, puis son corps se laissa aller pesamment au fond.... En ce moment, tout près de lui, le bruit d'un nageur rapide se fit entendre. Malgré la confusion de ses pensées, il sentit une main vigoureuse le saisir et l'entraîner... puis il ne sentit plus rien; épuisé par tant d'efforts et par sa blessure, il avait perdu les sens.

Le matelot anglais, frappé à son tour par un coup de couteau dans la poitrine, se soutint quelque temps sur les vagues; mais bientôt il s'enfonça tout-à-fait et ne reparut plus.

Tobie.

II.

Au moment où Bog sortit du fort Bourbon, Tobie était en

avec les Etats-Unis, pouvaient cependant être compris dans le droit d'extradition. M. Druaut, traîné au cachot malgré ses protestations énergiques, est resté renfermé jusqu'au moment où il a pu fournir le cautionnement exigé pour sa liberté provisoire. M. Alphonse Delafschelle n'a pu jouir du privilège de n'être pas conduit en prison qu'en déposant une somme de 5,000 dollars pour garantir sa parole.

Au départ du *Great Western*, le grand jury de New-York venait de lancer un bill de poursuite contre MM. Delafschelle et Druaut, et l'instruction de leur procès devait, en conséquence, commencer immédiatement devant la cour. Cette curieuse et déplorable affaire nous apprendra jusqu'à quel point des agents consulaires sont coupables aux Etats-Unis pour avoir fait arrêter, en se conformant à la lettre des traités, des déserteurs français véhémentement convaincus de baratterie et accusés de piraterie même par la notoriété publique du pays.

Faits Divers.

LAVAGE DE L'OR DU RHIN DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADEN. — Le Rhin, cette artère du commerce d'une grande partie de l'Europe, ce fleuve qu'on pourrait presque appeler le fleuve d'or, à cause des richesses qu'il met en circulation, contient en outre de l'or natif dans son sein. C'est un tribut qu'il reçoit de l'Aar, petite rivière qui a ses trois sources dans les glaciers des monts Grimsel et Schveikhorn. A partir de Waldshut, où cette rivière se jette dans le Rhin, jusqu'à Bâle, on ne rencontre que peu de parcelles d'or, tant le fleuve y est rapide et resserré dans des bords escarpés. Une belle plaine, qui s'étend depuis Bâle jusqu'à Kehl, présente des traces plus fréquentes et plus abondantes de ce métal; mais les véritables dépôts se trouvent seulement entre Kehl et Daschlanden, où le village nommé Helmjingen en est très-abondamment pourvu. Depuis cet endroit jusqu'à Philippsbourg et plus loin, la quantité de l'or diminue à cause des canaux qui aboutissent à cette partie du Rhin. Au-delà de Mannheim, l'or est de plus en plus rare, et il disparaît entièrement à partir de Mayence. Sa qualité est excellente. Sur 1,000 parties de minerai, il y a 934 parties d'or pur et 66 parties de très-bon argent. Il se présente en petits feuilletés plus ou moins fins et solides. Autrefois l'exploitation de ce minerai se trouvait, moyennant un bail, entre les mains de particuliers. A partir de 1821, le gouvernement badois, en rendant cette industrie parfaitement libre, prescrivit à la monnaie d'en acheter les produits et fixa le prix à 5 florins pour chaque couronne d'or. A la suite de cette disposition, le nombre d'orpailleurs et la quantité d'or livré à l'état s'accrurent considérablement. Dans l'espace de 30 ans qui se sont écoulés depuis 1804 jusqu'en 1834, le gouvernement badois a retiré du Rhin 41,815 couronnes d'or, c'est-à-dire plus de trois quintaux, ou pour 209,075 florins. L'année 1823, comptée parmi les meilleures, a rapporté 2,300 couronnes, et celle de 1831, jusqu'à 3,716 couronnes. A partir de 1834, le produit annuel n'a jamais dépassé la somme de 2,000 couronnes. Cette masse d'or a été convertie presque tout entière en ducats et en médailles. Le nombre des fabriques vouées à cette industrie occupe une notable partie de la somme totale des fabriques du grand-duché de Baden, qui en a compté 231 avec plus de 9,281 ouvriers, avant son accession au nouveau système des douanes. Depuis cette union, le nombre des fabriques badoises a augmenté de 63, et l'on y compte plus de 1,463 nouveaux travailleurs. L'accroissement le plus notable a eu lieu dans la classe des fabriques de coton, de laine et de soie. Les fabriques de métaux n'ont varié en rien. Le sucre de betteraves a fait élever 10 nouveaux établissements.

— Samedi, vers une heure, une dame dont la tournure et les manières annonçaient une personne bien élevée, a escaladé le parapet du Pont-Neuf, s'est mise à genoux, comme pour demander pardon à Dieu de l'action qu'elle allait commettre, et allait se précipiter dans la Seine, lorsqu'un sergent de ville, survenu à temps, l'a saisie par sa robe et l'a empêchée d'exécuter son funeste projet. Conduite chez M. le commissaire de police, elle a déclaré se nommer Rose D..., et elle a ajouté que des chagrins domestiques l'avaient déterminée à se donner la mort, et que rien ne pourrait la faire renoncer à sa fatale résolution.

LE TOMBEAU DE CHARLES X.

On sait que les restes mortels de Charles X sont déposés dans un couvent des environs de Goritz. Ce couvent, habité par des cordeliers, porte le nom de Castagnavizza; mais, dans le langage populaire, il est également connu sous la simple désignation de la Chapelle, par la raison qu'autrefois, avant même que le couvent fut construit, il s'y trouvait une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Bon-Secours de Castagnavizza.

Le chemin qui conduit de Goritz au couvent est une des promenades favorites de ses habitants; sur la hauteur, ils jouissent

sentinelle avancée sur la route où il devait passer. A l'idée que son père allait s'exposer à tant de périls, sa tête s'exalta, il oublia tout, et jetant loin de lui ses armes, il se précipita de loin sur les pas de Bog, espérant le rejoindre au milieu des flots assez tôt pour partager ses dangers, le sauver au besoin ou périr avec lui.

Les étoiles blanchissaient dans le ciel quand Tobie arriva au bord de la mer; il adressait mentalement une prière fervente à Dieu, dont il portait sur le cœur l'emblème crucifié sur une petite croix d'ébène. La mer était calme, aucune brise ne soufflait; les vagues roulaient sans écume, polies comme une glace, douces et régulières. Pendant de longues heures Tobie nagea dans la direction que devait suivre son père. La crainte, la douleur, les angoisses de l'amour filial le rendaient insensible à la fatigue; ses regards se promenaient long-temps sur l'espace sans rien apercevoir. Enfin, loin encore, bien loin de lui, il vit un canot voler sur les vagues à force de bras. L'œil fixé sur cet objet, il redoubla de vitesse pour approcher. Bientôt les manœuvres du canot lui révélèrent toute la vérité... Son père, son père que la mort allait atteindre! et lui, Tobie, trop loin pour le secourir!...

Chaque lame qui se soulevait lui replaçait cette funeste image devant les yeux. A mesure qu'il avançait, les objets devenaient plus distincts. Le désespoir déchirait son cœur.

Les coups de canon du fort et la fuite du canot le rendirent un moment à l'espérance. Son père était sauvé, sans doute!... Mais quel fut son désespoir à la vue de la lutte atroce qui se poursuivait entre Bog et l'Anglais! Haletant d'émotion, il cria à son père: « Courage! » Mais sa voix se perdait dans la voix monotone des vagues.

Enfin, encore quelques brasses et il va joindre les combattants; il les voit, il les touche... La joie, la colère, l'ardeur de la vengeance le rendent ivre; il ne crie plus, mais il bondit sur la lame...

Atracher le couteau des mains de l'Anglais, le lui plonger

d'une vue délicieuse sur une des plus belles campagnes du monde, et le versant septentrional du coteau les attire par sa source fraîche et limpide. Les deux côtés de ce chemin sont bordés de haies vives d'acacias, de coudriers, de framboisiers et de vignes; une allée qui se prolonge au loin le couvre de son ombrage. Sur le plateau, un peu en avant des deux entrées de l'église et du couvent, se trouve un vieux et desséché tilleul dont toutes les branches sont étayées afin qu'elles puissent reverdir, mais dont la vie paraît être entièrement éteinte.

C'est par ce chemin que, le 11 novembre 1836, fut conduit à sa dernière demeure Charles X, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, mort à Goritz, à l'âge de 79 ans et 28 jours. Son char funèbre était tendu de noir et attelé de six chevaux noirs.

Le couvent forme un long bâtiment dans la direction de l'ouest à l'est, simple, sans cloîtres ni intervalles, avec une église attenante, qui regarde du midi au nord. De même que l'église, qui contient dans ses souterrains des cercueils dont le nombre diminue chaque jour, attendu qu'on n'y en dépose guère de nouveaux, le couvent est entièrement voûté et renfermé dans ses caveaux des tonneaux dont au contraire le nombre ne diminue nullement. Sur le toit du couvent, on remarque de lourdes pierres qui prémunissent les tuiles contre l'action violente du vent; car il souffle parfois avec un bruit terrible. Alors les arêtes nues et sauvages du Skautitza doivent faire l'effet de spectres mystérieux autour du tombeau du vieux roi de France.

Les rapports de ce couvent avec les provinces slaves, si intéressantes, lui donnent un charme tout particulier, et rien n'est plus curieux que d'observer le mélange d'idiomes et de langages qui s'y rencontre. Chaque cellule paraît une province à part, et ce n'est que devant l'autel, sous les voûtes de l'église, que toutes les voix s'unissent dans un seul et même langage.

L'église n'est pas spacieuse, mais elle est ornée dans un style assez grandiose. Tous les matins, à neuf heures, on y dit une messe pour Charles X, et souvent les personnes qui l'ont suivi dans l'exil assistent à ce service divin. Tout autour de la nef s'élèvent des arcades renfermant une foule de confessionnaux, l'image merveilleuse de la Sainte-Vierge, ornée de pierreries fausses, et les quatre autels latéraux. De grandes pierres tumulaires, chargées d'écussons et d'armoiries, taillées en marbre noir, interrompent d'une manière très-expressive la monotonie du parquet; au-dessous de la balustrade qui entoure l'emplacement du maître-autel, sont suspendues trois lampes d'argent aux mèches allumées; près du mur s'élève le grand écusson des comtes de Thurn avec ses créneaux et ses aigles; entre les piliers de marbre noir de l'autel latéral, on voit saint Jean Népomucène couché dans un cercueil de verre, et la Madone del Carmine suspendue en l'air. Devant cet autel enfin, sur le pavé même, on lit l'inscription suivante:

ICI A ÉTÉ DÉPOSÉ,
LE XI NOVEMBRE MDCCCXXXVI,
TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT
ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
CHARLES, DIXIÈME DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
MORT A GORITZ
LE VI NOVEMBRE MDCCCXXXVI,
ÂGÉ DE LXXIX ANS ET XXVIII JOURS.

La table d'inscription forme le cintre de la voûte du caveau des comtes de Thurn, dans lequel le cercueil du roi se trouve tout seul. Le chemin pour arriver à ce caveau conduit à travers les allées ombragées et les terrasses d'ajardin. « Au moment où je le visitais (nous citons ici les paroles d'un voyageur), l'air était embaumé par le parfum de fleurs magnifiques; des grappes de raisins précieusement suspendues dans les berceaux; des moines jeunes et vieux animaient le premier plan d'un des plus beaux paysages d'Italie, et le triste son des cloches du couvent ajoutait encore au charme mélancolique de ce tableau.

» Au pied du clocher s'ouvre un corridor dans lequel jamais aucun rayon de soleil n'a pénétré, dans lequel jamais aucune fleur ne s'est épanouie, et qui n'a jamais retenti, comme un écho lointain, que des chants funèbres des moines du chœur. A droite et à gauche sont des cellules mortuaires, vides dans ce moment, mais sur le parquet desquelles on démêle, à côté de planches décomposées, des restes d'ossements et de crânes, comme si quelque bête féroce y avait dévoré sa proie, et s'était ensuite enfoncée au sein de la terre.

» Ce sont les restes de nobles goritziens qui résidaient jadis dans leurs châteaux romantiques, et de religieux de l'ordre des carmes qui, après des pérégrinations aventureuses, s'étaient retrouvés et rassemblés dans cet endroit.

» Un cercueil de bois était placé sur notre chemin. « Ceci, me dit le moine qui me conduisait, est le cercueil dans lequel le roi a été conduit jusqu'ici, et là, derrière ce mur, se trouve celui où il dort de son sommeil éternel. » Le Slave qui nous éclairait avec une lanterne la souleva à ces paroles du moine, et j'aperçus un mur portant en lettres d'or l'inscription déjà mentionnée.

dans la poitrine, séparer son père de son adversaire, le saisir et l'entraîner, ce fut l'affaire d'un instant. Puis il se dirigea vers la côte, en nageant péniblement sous son précieux fardeau. Son courage le rendait confiant en ses forces; mais à quelques brasses de terre ses forces le trahirent. Il sentit son fardeau glisser de ses épaules; ses bras fatigués ne l'y pouvaient plus retenir. Bog fit un mouvement par un sentiment confus de danger. Frémissant d'horreur à la pensée d'abandonner son père vivant au milieu des flots, Tobie poussa un cri de rage. Ce nouveau paroxysme lui rendit un instant toute sa vigueur; il atteignit le rivage. Tirant son père avec effort, il le déposa sur la grève. Bog, en cet instant, ne donnait plus aucun signe de vie. Tobie se jeta pantelant auprès de lui, et le croyant mort, il se prit à pleurer amèrement.

Cependant Bog n'était qu'évanoui, ou plutôt son extrême faiblesse le faisait dormir d'un sommeil lourd et léthargique. Tobie, trop épuisé lui-même pour l'enlever de ce rivage où le soleil le brûlait comme une fournaise ardente, s'écarta pour aller chercher du secours; il le recouvrit de feuilles verdoyantes de palmier marin, et s'enfonça dans les sentiers qui conduisaient aux habitations les plus voisines.

Une demi-heure n'était pas écoulée depuis son départ, lorsqu'un piquet de dragons en ronde vint se poster sur le rivage où gisait Bog. L'officier qui les commandait, soupçonnant quelque chose des circonstances qui avaient jeté ce corps en cet endroit, fit éloigner précipitamment sa troupe; à quelque distance du rivage, il la quitta sous un prétexte, et revint bride abattue sur ses pas.

Arrivé près de Bog, il mit pied à terre, et fouillant dans la ceinture de toile qu'il avait remarquée autour de ses flancs, il en tira les papiers qui renfermaient les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. Que devinrent ces papiers? on ne les revit plus.

A quelques jours de là, Bog était étendu dans une pauvre cabane, sur une couche de feuilles, confié aux soins d'un nègre initié aux secrets des simples. Tobie, ayant vainement cherché les

» Et trois lieues plus loin, sur l'Isonzo, à Canale di Romena est un château appartenant à la comtesse Camerata, née princesse Baciocchi, nièce de Napoléon, où on peut voir suspendue dans une armoire la capote grise de l'empereur. Sur l'Isonzo, le fleuve verdoyant des Alpes Juliennes, l'habit favori de Napoléon dans un château solitaire, et dans un couvent illyrien le cercueil de Charles X! Quel sujet de réflexions!

Tribunaux.

HAUTE-COUR CRIMINELLE DE VIBORG (Danemarck).

Assassinat commis par un homme âgé de 58 ans sur sa femme, âgée de 77 ans. — Condamnation à mort. — Exécution. — Horribles détails.

Le mardi 5 juin dernier, Jacques Jeppesen, fermier à quelques lieues du village de Vester-Troeslev (bailliage de Randers, province de Jutland), se présenta au ministre protestant de sa paroisse, et le pria de venir avec lui auprès de sa femme, qui, disait-il, était à toute extrémité. Le prêtre se rendit à ses instances. En entrant dans la chambre à coucher de cette femme, il la trouva déjà morte, assise dans un grand fauteuil placé contre le poêle.

« Monsieur, lui dit le fermier avec le plus grand sang-froid, ma femme ne s'est point ôtée la vie, c'est moi qui la lui ai ôtée; je l'ai étranglée parce que je n'ai pas les moyens de la nourrir plus long-temps. — Pourquoi donc, dit l'ecclésiastique étonné, m'avez-vous appelé auprès d'un cadavre? — Parce que je croyais que c'était l'usage de faire venir un prêtre quand il y avait un mort à la maison. » Le pasteur, pensant que cet homme avait perdu la raison, fit appeler un commissaire de police, et l'invita à faire conduire Jeppesen à l'hospice des aliénés de Randers. Mais ce magistrat déclara Jeppesen en état d'arrestation et le livra à la justice.

Dans ses interrogatoires, celui-ci dit que, pendant une quinzaine de jours, il avait cherché dans sa tête les moyens de se procurer l'argent nécessaire pour subvenir à l'entretien de son ménage; mais que, ne voyant aucune possibilité d'en obtenir, il avait résolu, dans la nuit du 4 au 5 juin, pendant qu'il était couché avec sa femme, de la tuer; qu'à six heures du matin, ils s'étaient levés, avaient déjeuné ensemble; qu'immédiatement après sa femme se mit à filer à son rouet; que, pour exécuter son projet d'assassinat, il se plaça derrière elle, et qu'après une conversation de quelques minutes qui roula sur des choses insignifiantes, il lui passa subitement autour du cou deux rubans en fil qu'il avait noués ensemble; qu'il serra ce cordon jusqu'à ce qu'il crût que sa femme eût expiré; mais qu'après l'avoir relâché, il entendit cette malheureuse soupirer, et que, dès lors, il serra de nouveau le cordon, et répéta cette opération jusqu'à ce que la strangulation fût complète.

Jeppesen était âgé de 58 ans; il avait été marié pendant quinze ans; sa conduite régulière, sa probité et son exactitude lui avaient valu l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Il manifesta un profond repentir, et, pendant l'autopsie du corps de sa femme, il s'approcha du cadavre et lui donna un baiser sur le front.

Les médecins chargés d'examiner l'état mental de l'accusé, déclarèrent que rien en lui n'indiquait un dérangement de ses facultés intellectuelles.

Dans la prison il demanda un livre de prières. Un jour, en causant avec le geôlier, il lui dit que dans son malheur il avait une consolation, c'était l'espoir de voir bientôt la capitale (Copenhague), où il n'était jamais allé et où il allait être envoyé comme forçat pour travailler aux fortifications.

Le tribunal criminel de Randers condamna Jeppesen à être décapité, et ordonna que sa tête et ses mains seraient attachées chacune au bout d'une perche élevée; que les trois perches seraient plantées dans le village le plus proche du lieu où le crime avait été commis, et qu'elles y resteraient pendant quinze jours francs. Cette sentence ayant été confirmée par la haute-cour criminelle de Viborg, elle fut, par la chancellerie de justice, soumise au roi, qui ordonna l'exécution de la peine de mort, mais en supprima les accessoires.

Jeppesen écouta la lecture de l'arrêt de mort avec le plus grand sang-froid, et se montra très-résigné. Comme en Danemarck on n'exécute aucun condamné avant qu'il soit suffisamment préparé à la mort, un prêtre fut chargé à cet effet d'aller voir Jeppesen tous les jours. Après une quinzaine de jours, le prêtre déclara qu'il pouvait regarder sa mission auprès de Jeppesen comme terminée, et, par suite, l'exécution fut fixée au jeudi 4 octobre.

Jeppesen rédigea son testament, dans lequel il fit donation pleine et entière de tout ce qu'il possédait aux pauvres de sa commune. Il rédigea aussi une demande à la chancellerie de justice, tendant à ce que les vêtements qu'il portait en allant au lieu du supplice fussent remis aux mêmes pauvres, et non aux aides de l'exécuteur des hautes-œuvres. Dans la soirée, le condamné soupa copieusement et d'un bon appétit, et il but à ce repas deux bouteilles de vin, après quoi il se coucha et dormit d'un sommeil tranquille. Le lendemain matin, entre quatre et

papiers dont son père avait dû être chargé, s'était rendu au camp afin d'informer verbalement le commandant P... de sa mission. Mais l'officier auquel il s'adressa pour être admis auprès du chevalier P... refusa de le croire et le fit arrêter comme faisant partie des bandes des agitateurs.

Pendant ce temps-là les Anglais, ayant effectué leur débarquement sans coup férir, continuaient leur marche triomphale, et vinrent mettre le siège devant le fort Bourbon. Une poignée d'hommes aurait pu les arrêter dans les gorges étroites qu'ils avaient à traverser, mais le commandant P... n'avait pas reçu d'ordre!

Le soir d'un assaut donné par les Anglais, la lune, se levant calme et pure sur le fort Bourbon, éclaira un spectacle bien triste. Au milieu de canons renversés de leurs affûts, de pans de murailles démantelées, de débris d'armes, de morts étendus çà et là sur le parapet, était un jeune mulâtre, portant à son cou un crucifix d'ébène, ayant la tête fracassée par une balle. Auprès de lui était son père pressant convulsivement dans ses bras ce corps inanimé, puis sa mère, agenouillée, priait pour lui.

En 1827, dans une excursion que je fis aux Pitons de la Martinique, un orage me força d'entrer dans une chétive cabane pour demander l'hospitalité pendant une nuit. Elle était située sur le penchant escarpé d'une montagne au pied de laquelle on entendait mugir un torrent. Le seul habitant de cette cabane était un vieillard de la caste des mulâtres; il était alors occupé à faire cuire sous la cendre quelques racines de manioc. Le lendemain je le questionnai sur un tertre de gazon disposé comme un tombeau devant sa porte. Ce tertre recouvrait les restes de trois êtres qui lui avaient été bien chers, sa mère, sa compagne et son fils. Le vieillard était Bog lui-même. La mort de son fils, tué au siège du fort Bourbon, avait long-temps troublé sa raison; et l'aspect de la mer lui rappelant des souvenirs trop pénibles, il était venu au fond des forêts chercher une demeure et le calme de la résignation.

cing heures, Jeppesen se leva et but une demi-tasse de café très-fort. En même temps la foule commença à se réunir devant la prison et sur le lieu de l'exécution.

A huit heures, Jeppesen sortit de la prison et monta d'un pas ferme sur la charrette, où il se tint debout. Apercevant de loin un de ses défenseurs, il le remercia par des gestes, de la peine qu'il s'était donnée pour lui, puis il dit à la foule : « Adieu, mes bons amis, adieu; vous tous, vivez heureux. » Alors la charrette se mit en marche. Pendant le trajet, qui est d'environ un mille, le condamné prit deux fois des rafraichissements : la première fois, un verre d'eau-de-vie et un gâteau; la seconde fois, un verre de vin et un petit pain.

Arrivé à sa destination, il sauta lestement à bas de la voiture, et entra dans l'enceinte formée par deux cents hommes de milices des villages environnants. Là, il fut reçu par le pasteur, qui le prit par la main et le conduisit sur la colline auprès du greffier, qui aussitôt donna lecture de l'arrêt qui le condamnait à mort, et du rescrit royal relatif à l'exécution de cet arrêt. Le prêtre dit avec le patient d'abord une prière, puis l'oraison dominicale, et ensuite il le livra à l'exécuteur. Sur la demande de celui-ci, Jeppesen s'ôta lui-même sa veste, son gilet et sa cravate, les plaça, les déposa à terre et plaça là-dessus la demande à la chancellerie qu'il avait écrite la veille. Lorsque l'exécuteur prit la cravate de Jeppesen pour lui en bander les yeux, celui-ci s'écria que cela n'était point nécessaire, et il adressa aux assistants un petit discours où il les exhorta à être économes et laborieux afin d'éviter de tomber dans l'indigence, qui, dit-il, produit le désespoir, lequel, à son tour, pousse à commettre toutes sortes de crimes.

Après avoir prononcé cette harangue, il se mit à genoux et posa sa tête sur le billot. L'exécuteur s'accroupit devant lui, lui arrangea les cheveux, et fit signe à un de ses aides, son fils, qui aussitôt prit la hache, la leva en l'air et frappa; l'instrument, au lieu de tomber sur le cou du patient, tomba entre ses deux épaules et lui brisa la colonne vertébrale. Le sang coula à grands flots, et l'infortuné Jeppesen roula par terre en poussant un cri affreux.

On le releva et on replaça sa tête sur le billot. L'aide maladroite prit la place qu'avait occupée son père, saisit le patient par

les cheveux pour tenir sa tête fixée sur le billot, et l'exécuteur lui-même frappa le second coup; mais ce coup n'atteignit pas non plus le cou du condamné, il le blessa seulement à l'épaule droite. L'exécuteur frappa alors un troisième coup qui écrasa la tête de Jeppesen et mit enfin un terme à ses horribles souffrances.

Les spectateurs de cette scène de carnage, justement indignés, crièrent : *A bas le bourreau! qu'on l'assomme!* et ces cris ne cessèrent que lorsque, sur l'ordre du grand-bailli, un détachement des milices arrêta l'exécuteur et son fils, et les emmena pour les conduire en prison. Suivant l'usage, on mit le corps du supplicié dans une bière noire, qu'on enterra au lieu où l'exécution avait été faite. (Le Droit.)

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 19 octobre. — Consolidés, 93 1/8 93. Rente active, 17 1/8; passive, 4 1/4; diff., 7 1/8 5 0/0, 32 3/4, 3 0/0 21, 2 1/2 0/0; holl., 54.

— Nous apprenons par les journaux arrivés d'Amérique que les banques de la Nouvelle-Orléans ont été forcées, par égard pour les manifestations répétées de l'opinion publique, de prendre les mesures nécessaires pour recommencer les paiements en espèces.

Les délégués des différentes banques de la Nouvelle-Orléans se sont réunis le 18 septembre, et il a été résolu qu'on reprendrait, le 1er janvier prochain, dans toutes les banques de cette ville, les paiements en espèces. La succursale de la banque des Etats-Unis a été ouverte à New-Yorck le 27 septembre. On espère qu'elle contribuera beaucoup à faire diminuer le taux de l'escompte par les banques locales de New-Yorck. (Globe.)

De la frontière prusso-polonaise, 24 septembre. — D'après des nouvelles de Varsovie, beaucoup d'arrestations ont eu lieu dans cette ville. On croit que le gouvernement russe est sur les traces d'un nouveau complot.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

A une époque où la presse devient un besoin général, on n'apprendra point sans intérêt la création d'un journal quotidien dont le prix annuel n'est que de 36 francs pour les départements. Le *Nouvelliste*, organe d'une importante fraction de l'opposition constitutionnelle, a déjà dans la presse le rang et l'autorité que les journaux n'acquiescent d'ordinaire qu'après de longs efforts. Il doit cette position à l'influence des hommes politiques sous le patronage desquels il a été créé, à la netteté et à la fermeté de ses principes, à la franchise de sa polémique, à son opposition consciencieuse et vive. Nous le recommandons à nos lecteurs comme un des journaux de Paris les plus intéressants sous tous les rapports, en même temps que nous le recommandons aux moyennes fortunes, comme la feuille quotidienne dont le prix est le moins élevé de toutes celles qui paraissent dans la capitale. (Voir aux annonces.) (718—3431)

BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE.

On ne s'occupait absolument que de chemins de fer; mais il y a eu aujourd'hui des affaires considérables sur toutes les lignes. On disait que les chefs des diverses compagnies s'étaient réunis ces jours-ci pour prendre des mesures afin d'arrêter la baisse effrayante qui se prolonge depuis si longtemps. Les actions du chemin de fer des plateaux, qui avaient eu tant de peine à suivre le mouvement général, ont monté aujourd'hui à 925. On croyait généralement que la hausse ne s'arrêterait pas là, et qu'elle continuerait encore pendant les premiers jours de la semaine prochaine. Cependant il y avait encore du déport pour fin novembre, ce qui indique toujours des idées de baisse.

On a escompté aujourd'hui quinze cents plateaux du Havre, et l'on annonçait que la compagnie se proposait d'en escompter encore trois mille lundi prochain.

Il n'y avait aucune affaire sur les rentes françaises; elles se tiennent sans variations; mais elles ne peuvent pas remonter, quoique l'on connaisse officiellement la retraite de nos troupes envoyées à la frontière de l'Est.

Cinq pour cent.	109 53	109 53	109 53	109 55
— fin courant.	109 53	109 53	109 53	109 5g
Trois pour cent.	81 15	81 15	81 15	81 15
— fin courant.	81 15	81 15	81 15	81 15
Rentes de Naples.	101 5	101 15	101 5	101 15
— fin courant.	101 5	101 15	101 5	101 15
Actions de la banque.	2615			

PRIX D'ABONNEMENT :

Unan. Six mois. Trois mois.		
PARIS, 25 f. 13 f. 7 f.		
DÉPARTEMENTS, 56 18 9		
ÉTRANGER, 54 28 15		

PRIX DES ANNONCES : 75 c. la ligne.

LE NOUVELLISTE,

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

On reçoit les abonnements pour LE NOUVELLISTE au bureau du journal, rue du Faubourg-Montmartre, n°11, et dans les départements chez tous les directeurs des postes, et dans les bureaux des Messageries royales, des Messageries Lafitte et Caillard et des Messageries françaises.

Une première édition est tirée et distribuée à Paris, tous les jours, à six heures du soir. Le lendemain matin, à dix heures, une seconde édition est tirée et distribuée aux abonnés de Paris qui la préfèrent à l'édition du soir. Cette seconde édition donne les nouvelles officielles et les dépêches télégraphiques publiées par le *Moniteur* du jour, ainsi que toutes les nouvelles importantes qui ont paru le matin même dans les autres journaux. C'est cette seconde édition qui est expédiée aux abonnés des départements; de sorte que le *Nouvelliste*, qui précède souvent les autres journaux dans la transmission des nouvelles à l'extérieur de Paris, ne peut jamais être devancé par aucun d'eux.

Le *Nouvelliste* est publié sous le format du timbre à 3 centimes, moins étendu, il est vrai, que le format de la plupart des autres journaux politiques du jour, mais supérieur à celui du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats* sous la Restauration, c'est-à-dire à l'époque de leur plus grande vogue.

Le format adopté par le *Nouvelliste* ne nuit en rien à la bonne confection du journal. En y regardant avec soin, l'on reconnaît aisément que la rédaction des autres journaux n'a rien gagné à l'augmentation du format; car cette augmentation se trouve absorbée par des superfluités auxquelles bien peu de lecteurs s'arrêtent, et par les annonces surtout, qui occupent presque toujours le quart et quelquefois le tiers du journal.

Le *Nouvelliste* a donc pu, en restreignant la place réservée aux annonces, et en n'admettant dans ses colonnes que ce qui peut réellement être utile et curieux, en revenir, sans aucun préjudice pour ses lecteurs, au format qui pendant quinze ans a suffi à des besoins de polémique et de publicité au moins aussi grands que ceux de l'époque actuelle. Appelé d'ailleurs à représenter une opinion puissante, celle qui satisfait aux vœux les plus réels et les plus légitimes du pays; destiné à répandre l'intelligence des vrais principes de la politique constitutionnelle du centre gauche, et à la faire pénétrer jusqu'aux classes les plus modestes, il lui importait, avant tout, d'être un journal à bon marché, et le seul moyen réel et loyal d'y parvenir était de réduire le format.

Le bon marché est évident, puisqu'à Paris on pourra être abonné au *Nouvelliste* pour un peu moins de 7 centimes par jour, tandis qu'il en coûte 10 pour avoir à sa disposition pendant une heure ou deux seulement un journal qu'on envoie louer dans un cabinet littéraire, et que, dans les départements, il en coûte plus de 9 francs par trimestre, même pour ne recevoir que les journaux expédiés de Paris par ces mêmes cabinets littéraires, le lendemain du jour de la publication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1078) Fonds de restaurateur, de fondation très-ancienne, possédant une clientèle nombreuse et choisie, situé dans le quartier Saint-Jean. S'adresser à M^e Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

ANNONCES DIVERSES.

(6082) A VENDRE ou A LOUER. — Belle maison de campagne à Oullins, dans un clos de huit bicherées, disposé en jardin anglais, avec ses dépendances et une glacière. S'adresser, à Lyon, chez M. Raphaël Flachéron, architecte, place des Célestins, n°6, au 3^e, ou, sur les lieux, chez M. Blanc, à la Cadière.

(6083) A VENDRE. — Fonds de café-restaurant, situé cours Lafayette, à l'angle de l'avenue de Saxe (enseigne à la parisienne), trois chambres garnies, 472 francs de loyer. — Prix : 1,200 fr. — S'y adresser.

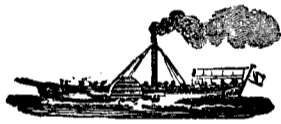
(6086) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie très-achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — Prix : 5,000 f. — On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(6096) FURETS A VENDRE. S'adresser au facteur des Messageries royales, place des Terreaux, n° 7.

(6093) CHANGEMENT DE DOMICILE. Le pensionnat de demoiselles dirigé par M^{lle} Meiret, rue du Béguin, n° 2, à la Guillotière, près Lyon, a été transféré, depuis quelques mois, rue Rachais, château de la Buire, toujours à la Guillotière.

(6092) M. Chabanne, peintre en miniature, croit devoir annoncer aux amateurs des portraits qu'après avoir fait une absence de deux mois pour cause de santé, il est présentement de retour à Lyon, place Sathonay, 30.

(6089) La fabrique des pipes de Serves, de M. Motton, à Serves, existant depuis vingt ans, continue toujours sa fabrication avec la plus grande activité. M. Motton a donné à ses produits tous les perfectionnements désirables. Il traite à des prix très-modérés. Il invite les débitants de pipes à lui adresser leurs demandes, qu'il remplira avec tout le zèle et toute l'exactitude possibles. Son adresse: à M. Motton, fabricant de pipes, à Serves, par Tain (Drôme).



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

Partent tous les jours, à sept heures du matin, du port de la Charité. (2035)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(8034) Grand dépôt d'argenterie de Paris.

MAILLECHORT,

ET DE BON PLAQUÉ DE 1^{re} QUALITÉ,

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, n° 6, à Lyon.

Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car, pour preuves de sa qualité, il tente chaque jour la cupidité des voleurs qui croient s'emparer d'argenterie; sa blancheur, sa propreté et sa solidité sont à s'y méprendre avec l'argent. Les couverts sont de 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.; cuillers à café, 18 et 21 fr. la douzaine.

OBJETS EN PLAQUÉ.

Réchauds de table à esprit, à bougie et à eau, flambeaux, porte-carafes, cafetières, passe-thé et bouchons, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, manches à gigot, cuillers à sucre, à punch, à potage et à café.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou perles blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

(6094) La liqueur balsamique de M. Hummel, pharmacien, remède infailible contre les engelures, ne se trouve qu'à la pharmacie de la place St-Georges, n° 1, à Lyon, où l'on trouve aussi la limonade purgative gazeuse, agréable à boire, qui ne nécessite aucun préparatif et qui a l'avantage d'être un excellent anti-lacteux.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mardi 25 octobre 1858. — Bénéfice de M. Barqui. — 1^o M^{lle} d'ALOIGNY, vaud. — 2^o GASPARD HAUSER, drame. — 3^o LES TROIS DIMANCHES, vaud. — Six heures.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 25 octobre 1858. — 1^o LA FEMME JALOUSE, comédie. — 2^o LE CHALET opéra. — Six heures.